Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél.: 02 35 85 80 11 - Mail: accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-10

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés: M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUAILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents: M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023 Date d'affichage: 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : Présents: 19 Votants: 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

papagagagagagagaga

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS – CULTURE ET HANDICAP

RAPPORTEUR: MME FLEURY BRIGITTE

Le musée de l'horlogerie et l'école de musique s'associent pour être co-porteur du projet « Créer et s'épanouir », promouvant l'accès à la culture et aux arts en partenariat avec le FAM de la Margotière.

Initié en 2021 par le musée et rejoint en 2022 par l'école de musique, le projet vise à initier les résidents du FAM à la pratique des arts, avec des intervenants dans un lieu extérieur à leur résidence.

Après le succès de ces deux premières éditions, les trois partenaires souhaitent pérenniser et étendre le projet, sur le moyen terme, c'est-à-dire de 2023 à 2027.

Le budget par an et pour une session par structure est de 4500 euros. C'est pourquoi il est proposé pour le projet « Créer et s'épanouir » de solliciter des demandes de financement auprès des fonds LEADER, la DRAC et l'ARS Normandie, ainsi que la région Normandie, le Département de Seine-Maritime, le CCAH et la Fondation de France.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt du projet dans le cadre du programme d'accès à la culture pour tous,

Considérant la possibilité d'octroi de financements des fonds LEADER, de la DRAC et de l'ARS Normandie, ainsi que de la région Normandie, du Département de Seine-Maritime, du CCAH et de la Fondation de France, Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » qui s'est réunie le 23 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le projet Créer et s'épanouir pour la période 2023-2027,
- Autorise madame le Maire à solliciter les différents financeurs mobilisables afin de demander des subventions en soutien de ces projets,
- Autorise madame le maire à prendre toute décision et tout acte qui seraient la suite et la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Au registre sont les signatures, Le 8 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-02-08-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023 Publication: 14/02/2023



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.